



**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES
Mercredi 20 novembre 2024 17h30 – Ferme d'Icart
COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE (*)**

Le Bureau syndical du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises s'est réuni le 20 novembre 2024 sous la présidence de Kamel Chibli, président du Syndicat mixte du PNR.

Suivant le tour de table des rapports de vice-présidents et des élus délégués, les élus ont traité tour à tour des différents points de l'ordre du jour :

* **Charte 2025-2040 : L'enquête publique sur la future Charte prendra fin le 24 novembre prochain.** Une réunion publique s'est tenue le 25 octobre à Cadarcet et des permanences de la commission d'enquête ont été organisées dans les principales communes du PNR. Un registre d'enquête numérique a été également mis en ligne. Des avis officiels ont été publiés, annoncés dans la presse et par voie d'affichage dans les communes.

* **Dotation aménités rurales :** Le Bureau a validé le principe de solliciter pour 2025 et les suivantes, le bénéfice de la dotation « aménités rurales » à toutes les communes des PNR de moins de 10 000 habitants et d'en informer la Fédération des PNR, les parlementaires, le préfet de l'Ariège ainsi que le Gouvernement. En effet, parmi les communes appartenant au périmètre du PNR, 5 n'ont pu bénéficier de la dotation aménités rurales attribuée par l'Etat, du fait de leur classement par l'INSEE en commune « urbaine ». Or, ces communes participent pleinement au projet territorial et à la dynamique du PNR.

Les communes de montagne du PNR sont les plus concernées par les enjeux de gestion de la fréquentation et de coexistence des usages, avec les usages pastoraux notamment. Ce sont également les communes dont les montants des dotations de soutien aux aménités rurales sont les plus importants. Le SMPNR a proposé aux communes de montagne d'affecter une partie de cette dotation à une opération collective en faveur de la médiation en montagne, pour financer des vacations de médiateurs chargés de faire de la pédagogie sur les sentiers de randonnée, pour les prochaines années. Les élus ont échangé sur les réponses reçues des communes, qui vont permettre d'organiser la suite de cette opération en accord avec elles et en lien avec les autres partenaires (acteurs pastoraux, ONF, chasseurs, offices de tourisme, associations de randonneurs, pêcheurs...).

* **Cartographie :** Les élus ont décidé de proposer au prochain Comité syndical la création d'un emploi de cartographe/sigiste, grâce à des financements obtenus auprès de la Région Occitanie et le Fond Vert.

* **Paysage / Biodiversité :** Le Bureau a décidé d'adhérer à l'Association Haies Ariégeoises, structure départementale d'accompagnement opérationnel à la plantation champêtre en Ariège pour tous les porteurs de projets.

* **Natura 2000 :** le Bureau a validé le renouvellement du positionnement du SMPNR comme structure porteuse de 6 sites Natura 2000 : les Quiès de Tarascon, Grotte de la Petite Caugno à Niaux, Grotte d'Aliou à Cazavet, Grotte de Montseron, Grotte du Ker de Massat et la Grotte de Tourtouse.

* **Filière pierre :** le SMPNR est depuis 2019 engagé avec les parcs naturels régionaux d'Occitanie dans une démarche commune de valorisation de la filière pierre, qui a notamment permis la réalisation des Fenestrelles au Col de Port et de la Spirale aromatique aux Bordes-sur-Arize. Des projets en cours concernent le Quai des Pierres à Castelnaud-Durban, des aménagements extérieurs en pierre à l'entrée nord de la grotte du Mas d'Azil et la restauration et le hameau des Goutets à Le Port. La mise en place de plateformes de récupération et d'utilisation de pierres de réemploi est également en cours.

Le Bureau a validé deux nouvelles actions avec les autres PNR d'Occitanie et la Région, pour la mise en valeur de la filière pierre : un projet de documentaire télé « Le goût des pierres » et la réalisation d'un livret technique sur la construction

(*) Ce document ne constitue pas le compte-rendu officiel, qui sera disponible après approbation lors de la prochaine réunion.

en pierre contemporaine à destination des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre avec le réseau des CAUE d'Occitanie et leur union régionale.

* **Energies renouvelables : photovoltaïque** : Le SMPNR participe à la réalisation d'une doctrine départementale sur l'agrivoltaïsme et d'un document cadre départemental sur le photovoltaïque au sol. Les élus ont échangé sur le positionnement du SMPNR, dans le cadre du projet de Charte 2025-2040 et à partir d'une analyse cartographique détaillée présentée et discutée en séance.

Ils rappellent la priorité de l'implantation d'installations photovoltaïques sur des bâtiments, parkings et zones déjà artificialisées et ne souhaitent pas l'implantation d'installations photovoltaïques au sol sur terrains agricoles (hors agrivoltaïsme, sous conditions), naturels et forestiers.

* **Finances** : le Bureau a approuvé les Orientations Budgétaires 2025 qui seront proposées au Comité syndical de décembre, ainsi que le renouvellement d'une ligne de trésorerie afin de pallier aux délais de paiement des subventions.

* **Ressources Humaines** : une réflexion sur l'organisation du pôle en charge de l'administration, des ressources et des finances a été engagée au printemps 2024. Le Bureau a validé la proposition d'organigramme du pôle administratif, et la proposition de la création d'un emploi à soumettre au prochain comité syndical, afin de pouvoir le compléter.

Au terme de la réunion, le président a annoncé que la prochaine réunion du Bureau aura lieu fin janvier 2025.